année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier **Dossier: Restrukturierung bei der Post: Optima**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Dupraz, Laure

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Restrukturierung bei der Post: Optima, 1999 - 2001*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 12.10.2024.

Inhaltsverzeichnis

Optima 1
Schliessung von Poststellen (01.3025 / 01.3035) 2
Finanzierung des Poststellennetzes (01.3120) 2

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Optima

Post und Telekommunikation

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.12.1999
LAURE DUPRAZ

A Genève, l'annonce de la fermeture d'un bureau postal, prévue pour la fin de l'année, a entraîné une mobilisation des habitants du quartier et pris des allures de revendication nationale. L'association ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) a également été à l'origine de petites manifestations à Fribourg, Delémont ainsi que dans la plupart des grandes villes du pays pour **protester** contre le projet de restructuration «Optima» et **contre le démantèlement des offices de poste**. Le Conseil d'Etat fribourgeois a par ailleurs vivement réagi au projet de fermeture de plusieurs dizaines de bureaux de poste dans le canton et jugé le programme «Optima» inacceptable et excessif. En fin d'année, la presse informait que **La Poste** envisageait de prendre des mesures drastiques pour rationaliser son réseau de distribution. Selon un document interne, elle **envisagerait de fermer la moitié de ses succursales dans les villes**, soit 188 sur les 338 succursales présentes dans les villes suisses. A terme, 600 offices de poste sur les 3'600 que compte la Suisse devraient être supprimés. 1'800 bureaux de campagne n'offriraient plus que les services de base. Le syndicat de la communication s'est opposé avec virulence à ce projet, craignant un démantèlement du service public. [1]

MOTION
DATUM: 06.10.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Le projet **Optima** a entraîné une levée de boucliers en Suisse. La pétition du Syndicat de la Communication contre la fermeture d'offices postaux intitulée "Touche pas à ma Poste!" a récolté 120'000 signatures qui ont été déposées au DETEC. Le Syndicat exigeait que la majorité des prestations soit offerte dans tous les offices postaux. Le Grand Conseil genevois, via une motion de la gauche et des radicaux, l'a accepté à l'unanimité et invité le gouvernement genevois et les autorités fédérale à faire pression sur La Poste pour qu'elle revoit la copie de son projet Optima. Le Conseil national a transformé la motion du genevois Spielmann (ps, GE) en postulat. Celle-ci demandait au Conseil fédéral d'obliger La Poste à renoncer à ses projet. Le Conseil fédéral a répondu à son inutilité vu que les termes de la restructuration étaient réétudiés par La Poste, par contre les frais non couvert de CHF 500 millions pour le réseau postal nécessitaient des solutions. Les adversaires à la restructuration des offices postaux ont obtenu une victoire avec le maintien de la Poste de St Jean à Genève. Cette dernière symbolisait le premier mouvement de résistance populaire à la suppression d'un office postal. La Poste a fait marche arrière et a réouvert un guichet à mi-temps. En contrepartie, la ville de Genève s'engageait à prendre en charge les frais de location et la gestion de la moitié du bâtiment. Le cas genevois est annonciateur d'un état de fait où les autorités devront prendre en charge une partie des frais nécessaires au service public de base. En effet, La Poste est tiraillée entre son devoir de service public déficitaire et l'obligation d'être rentable. Malgré les protestations, les contours d'Optima ont été révélés. La Poste prévoit **un classement des offices en trois catégories**: les petits (P) offrant les prestations de base (paiement, distribution et prise en charge du courrier et des colis), les moyens (PP) assurant en plus certains services financiers et les gros (PPP) offrant la gamme complète. Le réseau de vente sera organisé dans sept régions de vente. Le redimensionnement et les fermetures se feront entre 2001 et 2004. [2]

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.04.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Début janvier, La Poste a rendu public son plan de restructuration. Celui-ci prévoit de fermer environ un quart de ses 3'400 bureaux de poste d'ici à 2006. Ce chiffre est le fruit d'un compromis obtenu avec les syndicats. Les villes et les régions seront touchées à peu près dans les mêmes proportions. Toutefois ces chiffres ne sont que des indicateurs, car chaque cas sera évalué et négocié par une commission incluant des représentants des syndicats et des communes. La mesure est destinée à améliorer les comptes déficitaires qu'engendre le service public et à anticiper la perte de monopole sur les envois jusqu'à 2 kilos. Cette **restructuration** permettra à l'ex-régie fédérale d'économiser CHF 100 millions par année. 500 emplois seront supprimés sur cinq ans, sans licenciement. Les bureaux de poste sont répartis en 3 catégories comme ils avaient été annoncés dans le **plan Optima** : les **offices P, PP et PPP**. Les plus grands changements interviendront pour les 1'550 offices de poste qui ont été classés dans la catégorie P (service de base). Ce sont pour l'essentiel des bureaux de campagne. Entre 620 et 820 d'entre eux seront remplacés par un service à domicile, tandis que 670 et 870 offices seront transformés en filiales d'entité postale plus importante ou en agences franchisées, sous forme de guichets communs partagés avec l'administration

communale, avec un petit magasin local, avec un bureau de tourisme ou avec une compagnie de chemins de fer. S'y ajoutent quelques 60 emplacements où un office de poste mobile fera halte selon des horaires fixes (deux fois par jour). Les offices de poste PP (gamme de prestations complète, à l'exception des opérations financières complexes ou nécessitant un conseil approfondi) au nombre de 1'560 à 1'610 constitueront l'ossature du futur réseau. Lors de la première classification, la quasi-totalité des offices des offices situés dans les villes ont été estampillés PP; 80 sont néanmoins voués à la disparition. Les offices PPP, appelés PostCenters, deviendront les futurs "supermarchés" des services postaux et offriront toute la gamme des produits. A terme, 50 à 100 de ces PostCenters seront crées. [3]

Schliessung von Poststellen (01.3025 / 01.3035)

Post und Telekommunikation

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 22.06.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Mis à part les milieux patronaux qui s'en réjouissaient, la **restructuration du réseau postal** a suscité une **levée de bouclier** dans toute la Suisse et principalement dans les régions périphériques. Les manifestations, pétitions, lettres de protestation ou résolutions parlementaires cantonales ont fusé de toute la Suisse en direction de Moritz Leuenberger et de l'ex-régie fédérale (voir aussi 01.3035 et 01.3018). Réagissant au plan présenté par La Poste, tous les partis, à l'exception des radicaux, se sont opposés aux fermetures de bureaux de poste, source d'après eux de démantèlement du service public. Néanmoins, la majorité des parlementaires a reconnu qu'elle avait tressé la corde du pendu en acceptant en 1995 la nouvelle loi sur La Poste. Devant la tempête populaire et parlementaire, Moritz Leuenberger a relativisé les contours de la restructuration en précisant qu'il n'y aurait que peu de fermetures définitives et que les offices en danger seraient transformés avec des solutions alternatives. Il a également tenu à préciser, que bien que La Poste ne soit tenue que de couvrir les coûts de son service universel, il y avait nécessité pour elle de s'adapter à la concurrence qu'engendrera la libéralisation internationale. [4]

Finanzierung des Poststellennetzes (01.3120)

Post und Telekommunikation

MOTION
DATUM: 21.12.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Au cours de l'été, de l'automne et jusqu'à la fin de l'année, les manifestations se sont poursuivies et les pétitions sont venues s'amasser les unes après les autres au DETEC. Le parlement n'est pas demeuré en reste et a dû **traiter une grande série d'objets**. Par 18 voix contre 15, le Conseil des Etats a transformé en postulat moins contraignant une motion de Hans Hess (prd, OW) (01.3370) chargeant le gouvernement d'accélérer la libéralisation du marché postal. Le Conseil fédéral a proposé d'attendre les résultats de la consultation concernant le "Paquet Poste/Swisscom SA", avant de se décider quant à l'évolution future du secteur. En octobre, le Conseil national a renoncé à interrompre la réforme du réseau postal. Il a refusé par 89 voix contre 65 la motion Rennwald (ps, JU) (01.3300) qui exigeait un moratoire à la restructuration postale couplée à une extension du réseau. Le socialiste jurassien voulait que chaque commune suisse ait sa poste et qu'un bureau de poste PP soit accessible à tout usager en dix minutes. Entre 400 et 500 bureaux supplémentaires auraient été nécessaires. La motion avait été cosignée 93 conseillers nationaux en majorité de gauche. Le National a en revanche adopté les motions de Fasel (pcs, FR) par 90 voix contre 66 et de Dupraz (prd, GE) (01.3168) par 88 contre 65. La première souhaitait mieux définir le mandat de prestation de La Poste et la seconde lui permettre de toucher des subventions pour sauver certains bureaux. Face à cet activisme parlementaire, Moritz Leuenberger a promis, pour le printemps 2002, un rapport qui offrirait une vue d'ensemble sur toutes les interventions politiques en suspens et qui proposerait des solutions pour le financement de la desserte de base. [5]

1) LT, 2.12.99; Lib., 23.12.99; QJ et NZZ, 23.12.99.; Presse du 10.12.99.

2) BO CN, 2000, p. 1195 (Spielmann); presse de janvier 2000 (Optima/St Jean); CdT, 10.2.00 (pétition); TA, 2.3.00 (Optima); TG, 3.4.00 (St Jean).
3) Presse du 19.1 et 27.4.01.
4) BO CN, 2001, p. 299 ss. et 937; 24h, 24.1.01; TG, 25.1.01; presse du 26.1, 22.3 et de février 2001 (manifestations).
5) BO CE, 2001, p. 557 ss. et 1400 ss.; TA, 13.6.01; LT, 15.6 et 26.9.01; NZZ, 2.7, 24.8 et 18.9.01; Lib., 16.8.01; NF, 22.8.01; presse du 5.10.01; SZ, 28.11.01; QJ, 21.12.01.